



COMPTE RENDU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AREPO

28 avril 2022

La première Assemblée Générale de l'AREPO 2022 s'est tenue en présence le **28 avril de 09h00 à 17h00 (CET)**. La réunion s'est tenue à Bruxelles, à la **Maison commune des régions Emilie-Romagne, Hesse et Nouvelle Aquitaine (Rue Montoyer 21, 1000 Bruxelles)**, dans la salle du rez-de-chaussée.

L'interprétation a été fournie en **EL-EN-ES-FR-IT**.

PARTIE STATUTAIRE

La Présidente de l'AREPO, Mme **Begoña García Bernal**, Ministre régionale de l'Agriculture, du Développement rural, de la Population et du Territoire d'Estrémadure, a souhaité la bienvenue aux participants, en soulignant combien il était important de revenir à une AG présente après la pandémie. **La Présidente a remercié les Régions pour leur confiance dans l'AREPO**. Leur collaboration et leur soutien sont essentiels pour la reconnaissance de l'association par les institutions européennes et sa légitimité au niveau de l'UE.

La Présidente a rappelé que malgré la pandémie, l'AREPO a reçu 30 cotisations en 2021, grâce au travail réalisé par l'équipe de l'AREPO, la présidence sortante et les Régions engagées dans la défense et la protection des Indications géographiques (IG).

La partie statutaire a été introduite par le Secrétaire Général de l'AREPO, M. Laurent Gomez, qui a présenté l'ordre du jour. Il a remercié l'équipe de l'AREPO pour son travail au cours des derniers mois et a ensuite expliqué le premier point de l'ordre du jour.

La partie statutaire s'est développée comme suit :

- Rapport morale de la présidente
- Présentation et vote des comptes financiers pour 2021 et du budget prévisionnel pour 2022.
- Rappel des quotas 2022

Rapport morale de la Présidente de l'AREPO

Dans son rapport, la présidente a présenté les activités de l'AREPO d'octobre 2021 à avril 2022, en mettant l'accent sur les questions suivantes ([pour des informations plus détaillées, veuillez consulter le rapport d'activité](#)) :

-Réforme du système des indications géographiques de l'UE

Ces derniers mois, le thème central du travail de l'AREPO a été la révision des IG. L'AREPO a contribué tout au long du processus de révision, ainsi qu'à chaque étape de la consultation des parties prenantes, et elle continuera à apporter sa position sur le sujet, en travaillant à une proposition qui répond aux besoins actuels des IG.

Le point de vue de l'AREPO, axé sur les IG en tant qu'outils de développement rural et territorial, a été partagé avec divers acteurs et à plusieurs occasions : lors de la réunion de l'intergroupe parlementaire sur le vin, les spiritueux et les denrées alimentaires de qualité ; la réunion du groupe de dialogue civil sur la qualité et la promotion. En outre, l'AREPO a eu un dialogue direct avec l'EUIPO et son directeur exécutif et a maintenu des relations constantes avec l'unité de la DG Agri de la Commission européenne qui s'occupe des IG.



En outre, La Présidente a rappelé que l'Association a déjà partagé un rapport technique sur la proposition avec ses membres et qu'elle travaillera à la rédaction et à la présentation de sa prise de position dans les mois à venir.

-Étiquetage nutritionnel sur le devant de l'emballage

L'engagement de l'AREPO sur l'étiquetage nutritionnel sur le devant des emballages est resté très élevé. Une proposition d'étiquetage harmonisé obligatoire est attendue d'ici la fin 2022. L'AREPO a saisi toutes les opportunités pour contribuer à la protection des produits IG et éviter qu'ils ne soient pénalisés par des formules d'étiquetage simplistes et réductrices. L'AREPO a contribué à la consultation publique et a participé aux consultations spécifiques menées par un bureau d'études qui réalise une étude pour la DG Santé.

-Politique de promotion

Les travaux sur ce thème visent à trouver un soutien économique pour les producteurs et à consolider leur position sur les marchés cibles. En outre, le travail sur cette politique est crucial pour permettre aux IG européennes de pénétrer de nouveaux marchés et de donner l'exemple de la qualité. La Commission travaille actuellement sur la proposition législative, qui devrait être publiée en 2022.

-GI dans les marchés publics et dans le tourisme

L'AREPO a rédigé un document qui fait référence aux IG dans le domaine des marchés publics alimentaires et un rapport sur les IG et le tourisme.

-Indications géographiques non agricoles

L'AREPO a également suivi l'évolution de la politique relative aux IG industrielles et artisanales. Toutes les IG doivent être protégées précisément parce qu'elles constituent un outil précieux pour le développement rural et territorial.

La CE a présenté plus tôt que prévu sa proposition législative visant à créer un système de protection pour ces produits au niveau européen. L'AREPO a également collaboré avec AFIGIA, un membre associé qui s'occupe de la protection sur le territoire français.

-Coopération avec les institutions européennes

L'AREPO est formellement reconnue comme un acteur de référence au niveau européen en ce qui concerne la politique de qualité de l'UE.

Au Parlement européen, les relations sont très bonnes avec les membres de la commission AGRI avec lesquels l'AREPO va travailler dans les mois à venir dans le cadre de la révision de l'IG. Le rapporteur sur la proposition, le député européen Paolo De Castro, a également participé à la réunion du Conseil des producteurs de l'AREPO, apportant son point de vue sur le sujet. Par ailleurs, l'AREPO participe constamment à l'intergroupe du Parlement sur les vins, spiritueux et produits de qualité.

L'AREPO participe aux groupes de dialogue civil de la DG AGRI de la Commission européenne sur "la qualité et la promotion" (deux sièges), "l'agriculture biologique" (deux sièges) et "le développement rural" (un siège). En outre, nous avons une relation de travail constructive avec l'unité de la DG AGRI qui s'occupe des IG.

L'AREPO collabore également avec la DG Santé sur la question de l'étiquetage nutritionnel et a renforcé ses relations aussi avec le Comité des régions, contribuant souvent aux travaux du Comité NAT.

-Etudes :

L'AREPO a finalisé l'étude sur les questions de durabilité et les besoins des petites et moyennes IG, grâce au travail réalisé par M. Matteo Ponzà qui a effectué un stage d'un an à l'AREPO.

-Projets européens :

Grâce à notre reconnaissance en tant que partie prenante de l'UE, nous avons reçu plusieurs demandes de participation à des projets européens en rapport avec nos sujets d'intérêt. L'AREPO fait actuellement partie de deux projets européens, AGROSMARTglobal (programme Interreg Sudoe) et MOVING (Horizon 2020).



-Coopération avec les membres associés et les organisations partenaires :

Nous avons intensifié nos relations et partagé des objectifs avec d'autres grands réseaux européens qui, comme nous, soutiennent les produits de qualité, comme Euromontana, oriGIn, AREFLH, EFOR, AREV et CopaCogeca. La Présidente a également souhaité la bienvenue à la Fédération française des appellations d'origine pour la viande - FEVAO, en tant que nouveau membre associé.

-Conseil des producteurs et Conseil scientifique

La Présidente a rappelé le rôle du Conseil des producteurs de l'AREPO, qui s'est réuni la veille de l'AG pour discuter des défis actuels du secteur des IG et présenter des propositions d'actions. ([Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport de la réunion du Conseil des producteurs](#)). Mme García Bernal a également rappelé le rôle du Conseil Scientifique de l'AREPO et l'importance de renforcer son implication dans les activités de l'AREPO. Le Conseil Scientifique de l'AREPO s'est réuni virtuellement le lendemain de l'AG. [Cliquez ici pour lire le rapport de la réunion du Conseil Scientifique de l'AREPO.](#)

Pour conclure, Mme García Bernal a rappelé les futures priorités de l'AREPO : la révision du système européen des IG, l'étiquetage nutritionnel et la politique de promotion. En outre, elle a présenté quelques événements futurs à l'ordre du jour de l'Association : le Forum "Forum des Indications Géographiques, une valeur cachée du territoire. Mangez votre origine", organisé à Barcelone par le Département de l'Action Climatique, de l'Alimentation et de l'Agenda Rural du Gouvernement Catalan, avec la collaboration de l'AREPO et de la Fédération Catalane des AOP et IGP ; la Conférence Internationale sur les IG organisée par la FAO et le CIRAD où l'AREPO coordonnera une session sur la gouvernance des IG et le rôle des acteurs régionaux.

Enfin, La Présidente a rappelé que **la prochaine AG se tiendra du 25 au 27 octobre en Allemagne, dans la ville de Würzburg.**

Le rapport est approuvé à l'unanimité, avec 31 voix pour.

Présentation et vote des comptes financiers pour 2021 et du budget prévisionnel pour 2022.

Mme Patricia Picard, trésorière de l'AREPO, conseillère régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes, avec le secrétaire général de l'AREPO, a pris la parole pour présenter les comptes.

La trésorière et le secrétaire général ont remercié les régions pour leur confiance renouvelée dans les activités du réseau, comme en témoigne le fait que, pour la deuxième fois consécutive, en 2021, **l'AREPO a reçu 30 cotisations, ce qui constitue son record absolu depuis sa création en 2004.**

Le Secrétaire Général mentionne l'accord avec la région Emilia-Romagna pour le bureau de l'AREPO à Bruxelles. En effet, la région Emilia-Romagna met gratuitement à disposition les locaux de Bruxelles avec une convention d'occupation. Par ailleurs, la convention avec la région Nouvelle-Aquitaine met à disposition gratuitement le temps du Secrétaire Général.

En raison du contexte de la pandémie COVID 19, les frais de voyage ont été limités à environ 12 700 euros, contre plus de 18 000 euros pour une année normale (référence 2019).

Les principaux postes de dépenses concernent le personnel, les services de conseil pour les projets européens et les services d'interprétation, car de nombreuses réunions sont restées en ligne et le nombre de langues traduites a augmenté.

En ce qui concerne les projets européens, le projet Horizon2020 MOVING a débuté en septembre 2020 et nous avons reçu le premier versement de 41 400 euros à la fin de l'année 2020. Sur ce montant, seuls 24 000 euros ont été alloués à l'exercice 2021. Par conséquent, l'exercice 2021 présente un résultat négatif de -6 161 EUR.



Dans ce projet, les frais de personnel et de conseil sont financés à 100 %. Le projet MOVING sur les montagnes durables fournit un financement de 85 600 euros sur quatre ans.

Après l'exercice 2021, les fonds de notre association se situent à un excellent niveau de 222 986 euros, soit 140 % des dépenses prévues dans le budget prévisionnel pour 2022. Par conséquent, la décision de 2014 concernant la cotisation des membres n'a pas besoin d'être révisée et les cotisations des membres restent à 4 500 euros.

Le budget prévisionnel pour 2022 a été, proposé, comme d'habitude, en équilibre.

En ce qui concerne le personnel, le secrétaire général a informé les membres que Giulia Scaglioni serait revenue de son congé de maternité le 13 mai 2022, tandis que le contrat de Matteo Ponza aurait pris fin le 31 mai 2022.

Des dépenses seront engagées pour le projet Agrosmart Global. Elles seront remboursées à 75% en 2023.

L'année 2022 reste soumise aux incertitudes du COVID et de la guerre en Ukraine. **Les comptes sont approuvés à l'unanimité.**

Les membres ont reçu un rapport sur l'état des [comptes de l'AREPO préparé par un comptable indépendant \(en français\)](#) et un résumé préparé par le Secrétaire Général.

Présentation des conclusions de la réunion du Conseil des producteurs de l'AREPO

Le vice-président de l'AREPO, **Nicola Bertinelli**, président du Consorzio del Formaggio Parmigiano Reggiano, a présenté les conclusions de la réunion du Conseil des producteurs de l'AREPO.

Lors de la réunion des producteurs, une **grande inquiétude a été exprimée quant à la hausse des prix de l'énergie**. Les causes en sont principalement la crise géopolitique, qui a des effets directs. En outre, la crise de la pandémie et les politiques de la Chine en matière de stocks alimentaires ont provoqué une hausse des prix des produits de base, des aliments pour animaux et de la logistique.

Selon les producteurs, l'UE devrait mettre en œuvre une politique de production et de stocks plus efficace. L'économie est désormais mondialisée, et lorsque des crises surviennent, elles affectent inévitablement le reste de l'économie mondiale. La réduction de la spéculation dans ce domaine ainsi qu'une politique de stock solide seront vitales pour l'agriculture et le monde des IG.

Pour la production d'IG, le facteur de la durabilité économique est essentiel, et il est nécessaire de renforcer et de promouvoir la consommation d'IG en Europe et dans les pays tiers.

La durabilité est considérée comme l'une des priorités de la nouvelle PAC et des autres politiques européennes. Les critères de durabilité environnementale et budgétaire peuvent constituer une contrainte. C'est pourquoi le vice-président a également souligné l'importance de la production pour maintenir une sécurité alimentaire adéquate.

En ce qui concerne la réforme du système des IG, le vice-président a rappelé que **les IG sont bien plus qu'un label ou une marque**. Les IG sont des outils fondamentaux pour le développement rural et apportent des bénéfices à leurs territoires. Il a déclaré que les IG devraient également être incluses dans d'autres politiques parallèles, comme le tourisme. Il est fondamental de valoriser l'identité culturelle et de générer des bénéfices dans la région, en éduquant et en informant sur les produits et leur système de production.

En conclusion, M. Bertinelli a parlé de l'avenir du Conseil des producteurs de l'AREPO. Les objectifs futurs seront de renforcer les représentants du Conseil des producteurs, et **il a également encouragé les régions à**



élire leurs représentants. La voix des producteurs est vitale lorsqu'elle est associée aux décisions politiques régionales, garantissant un avenir prospère pour les IG.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le [rapport du Conseil des producteurs de l'AREPO](#).

Mise à jour des principales priorités politiques de l'AREPO

La chargée de mission de l'AREPO, Mme **Francesca Alampi**, a présenté une mise à jour des principales priorités politiques suivies par l'Association. Pour plus d'informations, veuillez consulter la [présentation PowerPoint](#) détaillée et le [rapport d'activité](#).

Mise à jour de la position de l'AREPO sur la révision du système IG de l'UE

Depuis 2019, date de l'ouverture de la consultation publique de la CE sur l'évaluation de la politique de qualité de l'UE, jusqu'à aujourd'hui, l'AREPO a participé à toutes les initiatives visant à exprimer son point de vue sur cette question. La proposition législative a été publiée en mars 2022 et entend introduire quelques nouveautés pour le système. Les changements les plus significatifs concernent :

- Harmonisation du système IG au niveau de l'UE : les règles de contrôle et de renforcement sont harmonisées pour les vins, les spiritueux et les secteurs agroalimentaires.
- Numérisation des procédures bureaucratiques.
- Formalisation du soutien de l'EUIPO en tant qu'assistance technique pour l'enregistrement, les modifications de spécifications et les procédures d'opposition. La CE déléguera des compétences par le biais d'actes délégués.
- Inclusion de critères de durabilité dans les spécifications, avec la possibilité d'introduire des définitions et des critères par le biais d'actes délégués.
- Améliorer la protection des produits IG en ligne.
- Clarification du cadre juridique pour les IG utilisées comme ingrédients.
- Introduction de groupes de producteurs reconnus dans le système.
- Introduction obligatoire de l'utilisation du logo de l'UE pour les produits agroalimentaires et maintien du caractère volontaire pour les vins et spiritueux.

La prochaine étape pour l'AREPO sera de présenter une prise de position et de collaborer à tous les processus pour améliorer la proposition législative.

Pour plus d'informations, [veuillez consulter l'analyse technique de la proposition législative](#).

Mise à jour de l'étiquetage nutritionnel sur le devant de l'emballage - FOPNL

L'AREPO continue à travailler sur cette question en collaborant avec différents acteurs. L'AREPO a participé à la consultation publique sur la révision de l'étiquetage des denrées alimentaires et de l'information des consommateurs en soumettant également une prise de position.

En outre, AREPO a participé à un groupe de discussion en ligne organisé par ICF consulting, sous contrat avec la DG Santé pour réaliser une étude d'évaluation externe sur la révision du règlement sur l'information des consommateurs. De même, sur ce thème, AREPO a participé à une enquête ciblée sur l'OFPNL et à une interview menée par ICF.

D'ici la fin de 2022, la CE préparera une analyse d'impact et adoptera la proposition législative.

Mise à jour de la politique de promotion

La CE adoptera la proposition législative visant à réviser la politique de promotion en juin 2022, et l'AREPO est prête à contribuer à répondre aux besoins des indications géographiques.



Chaque année, le programme de travail annuel pour la promotion adapte le cadre de base aux besoins du secteur, en fixant les priorités, y compris l'allocation des ressources, et en définissant les critères d'éligibilité, d'exclusion, de sélection et d'allocation à appliquer.

Pour toute information concernant la politique de promotion 2022, [veuillez consulter le document dédié élaboré par le bureau de l'AREPO](#).

Après la mise à jour des politiques, certains représentants des régions ont pris la parole : M. Alessio Mammi, ministre de l'agriculture de la région Emilia-Romagna ; Mme Katerina Zografu, vice-gouverneur de la région de Macédoine centrale ; M. Jean-Pierre Raynaud, Ministre de l'agriculture de la région Nouvelle Aquitaine.

Les ministres et représentants régionaux ont partagé les mêmes préoccupations et le même engagement pour l'avenir du secteur IG de l'UE. Ils ont reconnu les perturbations causées par la crise sanitaire et la guerre en Ukraine et leur impact sur le système de production agricole de l'UE. La politique de qualité est un pilier de la PAC, et il est nécessaire de la protéger de la meilleure façon possible, en garantissant la sécurité des producteurs et des consommateurs, en encourageant la durabilité d'un point de vue économique, social et environnemental, et en valorisant les produits culturels de l'UE, en encourageant la collaboration entre les régions, le respect de la production et l'éthique du travail. Les IG sont des outils de développement essentiels et doivent être renforcées et soutenues.

Présentation des résultats du projet DTRaIN

M. Piteris Charalampos-Nikolaos, de la région de Crete, a présenté les résultats du projet européen "DTRaIN". Le projet "Design Thinking for Entrepreneurship in the Agri-Food Sector - DTRaIN" vise à revitaliser la production dans le secteur agroalimentaire en favorisant l'acquisition de compétences de qualité pour la gestion du personnel et des entrepreneurs travaillant dans le secteur agroalimentaire.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la [plateforme du projet](#).

Le point sur l'état d'avancement d'un système de protection des IG industrielles et artisanales à l'échelle de l'UE (ICGI)

Mme Audrey Aubard, Secrétaire Générale de l'Association Française des IG Industrielles et Artisanales - AFIGIA, a présenté les derniers développements dans le domaine des IG non-agricoles.

Après une brève description de l'association et de ses objectifs, elle a présenté les principales étapes des institutions européennes vers la création d'un règlement européen sur la protection des IG artisanales et industrielles. En outre, la CE a présenté sa proposition législative le 13 avril 2022, en avance sur le calendrier. Cette proposition présente certaines similitudes avec le système de qualité des IG agricoles et nécessite une clarification sur certains points concernant la gestion et les compétences. Dans les mois à venir, l'AREPO soutiendra AFIGIA dans ses activités de lobbying concernant la création d'un système de protection des IG fort.

Pour plus d'informations sur le sujet, [veuillez consulter le PowerPoint partagé](#).

Mise à jour sur les projets de l'UE

Mme Anne Clermontelle, consultante externe d'AREPO en charge des projets européens et responsable d'ACL Stratégies, prend la parole et présente les projets européens dans lesquels AREPO est impliquée en tant que partenaire :

- **MOVING- M**ountain Valorisation through **I**nterconnectedness and **G**reen growth est un projet de quatre ans (2020-2024) qui fait partie du programme Horizon 2020 et rassemble 23 partenaires et



est coordonné par l'Université de Cordoue, en Espagne. L'objectif principal du projet est de développer conjointement des cadres politiques pertinents à travers l'Europe pour créer des chaînes de valeur qui contribuent à la résilience et à la durabilité des zones de montagne face au changement climatique. Le rôle de l'AREPO est d'évaluer les recommandations politiques du projet et de diffuser les résultats du projet.

- **AGROSMARTglobal** est un projet de 3,5 ans (2019 - 2023) qui fait partie du programme Interreg Sudoe 2014-2020 et implique dix partenaires. Le projet est coordonné par l'Union des coopératives agroalimentaires de Galice (AGACA), Espagne. L'objectif du projet est de consolider l'espace de promotion, d'intercoopération et de compétitivité des coopératives agroalimentaires en développant des outils de soutien avancés pour renforcer leur positionnement et leur internationalisation par la mise en œuvre de stratégies de marketing numérique. Le rôle de l'AREPO dans ce projet est de promouvoir et protéger les produits agricoles et agroalimentaires bénéficiant des régimes de qualité de l'UE sur Internet et de diffuser les résultats du projet.

Pour plus d'informations, [veuillez consulter le power point partagé](#) et la [page des projets sur le nouveau site Internet de l'AREPO](#).

Présentation des principales conclusions de l'étude AREPO sur la durabilité des petites et moyennes IG

M. Matteo Ponza, stagiaire à l'AREPO, a présenté les principaux résultats de l'étude sur la durabilité des petites et moyennes IG.

L'étude a été menée afin d'analyser les disparités entre les IG des différentes régions de l'UE, de comprendre le point de vue des régions sur les difficultés des IG de petite et moyenne taille et de recueillir l'avis de certains représentants des producteurs de chaînes d'IG ayant des problèmes de durabilité.

L'étude conclut en formulant des recommandations politiques aux différents acteurs impliqués dans le système IG.

Pour plus d'informations, veuillez consulter l'[étude](#), le résumé exécutif ([EL-EN-ES-FR-IT](#)) et la [présentation PPT](#).

Présentation en avant-première de la prise de position d'oriGIn sur les IG sur le marché américain

En conclusion de la première partie thématique de l'Assemblée générale, **M. Riccardo Deserti**, Président d'oriGIn et Directeur du Consorzio del Formaggio Parmigiano Reggiano a présenté en avant-première le document de position d'oriGIn sur les IG sur le marché américain.

Ces dernières années, la politique américaine en matière d'IG s'est durcie, désavantageant les produits d'autres pays du monde, dont l'UE. Les États-Unis sont l'un des rares pays au monde à ne pas prévoir de système indépendant pour reconnaître et protéger les IG.

Afin de répondre aux demandes des producteurs et de mieux protéger leurs produits, mais aussi de protéger les consommateurs contre la fraude commerciale et les pratiques commerciales déloyales, OriGIn propose de commencer à construire un système de protection aux États-Unis également. L'objectif est d'établir un dialogue avec les autorités compétentes afin de protéger les produits IG, les producteurs et les consommateurs, en soulignant que la politique est un outil de développement et en favorisant la politique commerciale.

Pour plus d'informations, [veuillez consulter le PowerPoint partagé](#) et le [document de position](#).

PARTIE THÉMATIQUE II



La session de l'après-midi a été entièrement consacrée à la révision du système IG de l'UE.

Présentation de la proposition législative de la Commission européenne

M. João Onofre, Chef de l'Unité F.3 sur les Indications Géographiques, DG Agri, a introduit la session de l'après-midi en présentant quelques aspects de la révision des IG.

Les travaux des deux dernières années ont visé à consolider la structure des IG au niveau européen en accélérant les délais d'enregistrement et en encourageant la protection à l'étranger. Le système européen des IG a également vocation à être un modèle pour les autres pays, tant pour le développement interne que pour le développement du secteur des IG dans les pays tiers. La Commission travaille sur cette proposition à partir de 2019 pour renforcer le système.

Le renforcement concerne l'harmonisation partielle des règles de procédure pour accélérer le temps et rendre le système efficace, en garantissant la nature du produit de qualité. Les spécificités du secteur doivent être maintenues et les stratégies mises en place, telles que la stratégie "de la ferme à la fourchette", sont les outils nécessaires pour apporter le soutien adéquat au secteur de la qualité.

Les régions sont l'instrument local qui garantit la qualité des systèmes et des produits, les premiers acteurs qui connaissent et comprennent profondément le territoire et son potentiel.

En outre, M. Onofre a mentionné d'autres aspects que la proposition législative modifierait. La CE a l'intention de donner plus de pouvoir aux producteurs pour faciliter la préservation des IG et leur protection. En outre, les dispositions concernant la protection en ligne sont cruciales pour développer le système dans un monde de plus en plus numérisé.

La CE coopère également avec l'EUIPO depuis des années. **L'EUIPO apporte son soutien à la protection de la propriété intellectuelle**, à l'évaluation des procédures d'enregistrement, à l'administration de la plateforme GView et à la coopération internationale en matière de commerce. La coopération entre les deux institutions a été très fructueuse. Toutefois, il a été souligné que, concernant l'examen préliminaire des dossiers IG, la responsabilité politique incombe à l'OCM et à la DG Agri.

Le chef de l'unité F.3 a conclu en précisant que les contributions futures sur cette proposition seront cruciales pour son amélioration, et que la négociation sera fondamentale pour la mise en œuvre de la proposition.

La crise géopolitique met le système à rude épreuve. Toutefois, la collaboration avec le Conseil, le Parlement européen et toutes les parties prenantes concernées permettra de trouver des solutions efficaces, garantissant que le système IG est à la pointe de la politique et qu'il est capable de relever les défis futurs.

Le rôle de l'EUIPO dans la révision du système IG de l'UE

M. Arunas Zelvys du bureau de liaison de l'EUIPO à Bruxelles a présenté le rôle de l'EUIPO dans la révision du système européen des IG.

L'EUIPO se consacre principalement à la protection de la propriété intellectuelle et coopère efficacement avec la CE sur la base d'un protocole d'accord signé en 2019 et disponible sur le site web de la Commission.

Selon l'accord, **l'EUIPO participe au pré-examen des demandes de nouvelles IG et des demandes de modification de l'UE.** Les examinateurs se réunissent chaque semaine et, dans un délai d'un mois, peuvent produire une évaluation de la demande. Le dossier est ensuite envoyé à la CE, qui prend la décision après un examen interne du document de synthèse.



Selon la proposition législative actuelle, l'EU IPO devrait fournir une assistance technique supplémentaire ; plus précisément, l'EU IPO aidera à gérer le registre des IG (GIView) et à surveiller l'utilisation des domaines en ligne.

Le représentant de l'EU IPO a souligné que l'agence agira simplement en tant que soutien technique et non en tant qu'organe de décision. Le choix de l'agence en tant qu'organe de soutien est dû à des raisons financières et de protection de la propriété intellectuelle, confirmant la coopération fructueuse de ces dernières années.

Présentation de la position préliminaire de l'AREPO

La présidente de l'AREPO, Mme **Begoña García Bernal**, ministre régionale de l'agriculture, du développement rural, de la population et du territoire d'Estrémadure, a présenté la position préliminaire de l'AREPO sur la proposition législative.

Travailler sur cette proposition signifie se tourner vers l'avenir du système, de nos producteurs et de nos territoires. Les produits d'origine sont des outils extraordinaires de développement rural qui contribuent à un bon aménagement du territoire. Tout cela dans un contexte où l'agriculture et l'industrie agroalimentaire sont des piliers essentiels de nos économies régionales car ils sont ancrés dans notre culture et notre identité.

L'AREPO a travaillé et travaille actuellement au renforcement de la politique de l'UE sur les IG et les produits de qualité par le biais de rapports techniques, de documents de travail, de prises de position et de contributions formelles, en collaborant avec tous les acteurs du système.

Vous trouverez ci-dessous un résumé de certaines des opinions préliminaires de l'AREPO basées sur l'analyse technique :

Aspects potentiellement positifs

- Création d'un système harmonisé pour les IG dans les limites du respect des spécificités sectorielles
- Améliorer les aspects de la protection et de la gestion des noms d'IG en ligne et lorsqu'ils sont utilisés comme ingrédients
- la formalisation de l'obligation pour les États membres de se prêter mutuellement assistance et d'échanger des informations pour les contrôles du marché et leur bonne exécution, ainsi que l'établissement et la tenue d'une liste des producteurs de produits avec indication géographique, comme cela existe déjà dans le secteur de l'alcool.
- Clarification du système des GST
- Possibilités pour les autorités locales et régionales d'aider au processus d'enregistrement

Aspects potentiellement négatifs

- Manque de référence aux systèmes IG en tant qu'outil de développement rural et territorial
- Absence d'un cadre de référence concernant la durabilité et ses attributs.
- Confusion possible due à la nouvelle différenciation entre les groupes de producteurs et les groupes de producteurs reconnus.
- Transfert de certaines compétences à l'EU IPO et utilisation d'actes délégués pour définir le type de tâches que l'EU IPO devra accomplir.

Présentation de la position du Conseil des représentants des producteurs de l'AREPO sur la révision du système IG de l'UE

M. **Nicola Bertinelli**, vice-président de l'AREPO et président du Consorzio del Formaggio Parmigiano Reggiano a présenté la position du Conseil des producteurs de l'AREPO.



Les IG ont permis aux territoires locaux de croître et de se développer, apportant une valeur d'environ 70 milliards d'euros parmi les 3700 IG reconnues. Cela a été possible grâce aux producteurs et à leurs organisations qui ont investi dans le territoire pour protéger un produit et une culture. C'est pourquoi il est bon de renforcer et de continuer à soutenir les groupes de producteurs.

Aujourd'hui, les **producteurs sont préoccupés par les nouvelles dérives alimentaires qui pourraient remplacer les produits IG, par les effets de la crise énergétique et de la crise géopolitique, et par le risque que la qualité ne soit plus au centre du système**. Le Vice-président a déclaré que ce qui est attendu de cette proposition est une évolution du système IG et non un simple maintien.

Il est nécessaire d'éviter d'affaiblir le système des IG par un transfert de compétences qui pourrait être inconsidéré, d'éviter d'affaiblir les instruments de protection en supprimant de la législation des concepts importants tels que l'"évoocation", et surtout, de renforcer le lien entre le produit et le territoire également en termes de politiques transversales, comme le tourisme.

Le Conseil des producteurs de l'AREPO souhaite que cette proposition législative soit construite de manière vertueuse afin qu'elle soit un véritable pilier de la PAC et serve d'exemple pour les autres systèmes européens et extra-européens.

Intervention du rapporteur sur l'avis du Comité européen des régions sur la révision de l'IG

Mme Karine Gloanec Maurin, co-présidente de la commission ruralité de l'Association des maires de France et présidente de la Communauté de communes des collines du Perche, a saisi l'occasion pour présenter des considérations préliminaires sur l'avis que le Comité des régions doit rendre sur la proposition législative.

Les IG ont une forte influence sur leurs territoires en termes de recherche, de développement et de répartition de la valeur. En particulier dans un contexte de crise, le système des IG agit comme un pilier pour les producteurs locaux en leur garantissant un bon retour économique. Le règlement proposé devrait souligner la contribution des processus de qualité aux objectifs de la politique de développement rural.

La proposition suggère que, sur de nombreux aspects, la politique va dans la bonne direction. Par exemple, la possibilité pour les autorités locales d'aider au processus d'enregistrement est cruciale pour rapprocher la vision de la production de celle de la politique. En outre, le maintien de la mention montagne et la clarification du rôle de la certification TSG sont excellents pour renforcer le système et aider certaines réalités du système rural.

Ce qui inquiète le CdR, ce sont les points liés à la gestion. Les IG ne sont pas de simples labels mais des outils de développement, qui s'inscrivent dans la stratégie à long terme pour les zones rurales. Il est nécessaire de clarifier davantage le rôle de l'EUIPO dans le système, les délais d'enregistrement qui devraient être plus rapides et certains, de manière à ne pas ajouter de charges supplémentaires aux producteurs.

En conclusion, Mme Gloanec Maurin a mentionné le nouveau rôle des groupements de producteurs reconnus, **soulignant les inquiétudes quant à la création d'un système à deux vitesses**. Plus précisément, en ce qui concerne la protection, elle a souligné que tous les producteurs devraient avoir la même possibilité d'agir pour protéger leurs produits.

Discours de la députée européenne Irène Tolleret, membre de la commission de l'agriculture et du développement rural et coprésidente de l'Intergroupe sur le vin, les spiritueux et les denrées alimentaires de qualité

Mme Tolleret, qui n'a pas pu assister en personne à l'AG, a envoyé un message vidéo dans lequel elle a exprimé son point de vue initial sur la proposition législative, en tant que rapporteur fictif pour le Parlement européen.



Mme Tolleret a déclaré qu'elle s'efforcera de contribuer à promouvoir le dialogue entre les institutions européennes et les représentants du secteur des IG jusqu'à l'adoption du règlement, fin 2023.

La réforme doit être mise en œuvre en simplifiant les aspects administratifs et en rendant les IG plus visibles pour les consommateurs. **La réflexion centrale doit porter sur les critères de durabilité** et les moyens de les mettre en œuvre dans les systèmes alimentaires.

La députée européenne a exprimé sa confiance dans l'EU IPO et son travail mais a insisté sur la nécessité d'une plus grande clarté concernant le type de compétences dont il disposera. L'objectif est de s'assurer que l'introduction d'un acteur tel que l'EU IPO ne conduise pas à plus de complexité dans le système mais le rende plus fluide.

CONCLUSIONS

L'Assemblée Générale s'est terminée par les remerciements du Secrétaire Général à tous les interprètes et à tous ceux qui ont œuvré pour le bon déroulement de l'Assemblée, en particulier le bureau de l'AREPO à Bruxelles, avant de passer la parole au Président.

La Présidente a remercié tous les membres de l'AREPO pour la confiance accordée à l'Association. La Présidente a également remercié les institutions européennes présentes lors du débat de l'après-midi de l'Assemblée, la Commission européenne, le Comité des Régions et l'EU IPO.

Elle a renouvelé ses intentions et son engagement à travailler pour défendre les intérêts des producteurs et ceux de l'ensemble du système IG.